

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2025

L'an Deux-Mille-Vingt-Cinq,
Le 24 juin,
A 9 heures,

ATELIERS DES 2 RIVES, association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire-Atlantique, ayant son siège social 17 rue Kepler, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, représentée par sa Présidente, Madame Catherine CORGNET,

Associée unique de la société ADC PROPLETE,

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

- [...]
- **Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des candidatures présentées, décide d'adjoindre deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance supplémentaires aux membres actuellement en fonction.

En conséquence, elle nomme en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle du ou des associés devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027 :

- Monsieur Eric DE MONTGOLFIER, demeurant 16 quai Henri Barbusse 44300 Nantes,
- Monsieur David MARTIN, demeurant 4 rue Suzanne Lenglen 44470 Carquefou.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait Certifié Conforme
Le Président
Rudolphe PENNEC

